



Circonscription d'Arras ASH

Dossier suivi par
Aurélie WITTEWER

Téléphone
03.21.71.50.85
Courriel

ce.0623182x@ac-lille.fr

Rue St Exupéry
Résidence St Pol
8 voie Bossuet
62000 Arras

Arras, le 11/09/2014

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements et de
services spécialisés
Mesdames et Messieurs les Directeurs adjoints de SEGPA
Mesdames et Messieurs les Enseignants référents
Mesdames et Messieurs les Enseignants

Année Scolaire 2014 - 2015 / Note de Service N° 1 – Rentrée 2014

La présente note de service a pour objet de rappeler les points essentiels concernant l'organisation de la rentrée scolaire dans les écoles, les SEGPA, les ULIS et les établissements spécialisés de la circonscription ainsi que les modalités de fonctionnement et de communication avec l'Inspection de l'Éducation nationale.

Je vous rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun de prendre connaissance de la note de service en utilisant le mode de communication et de transmission que vous jugerez le plus approprié. Les différentes notes de service feront partie des points qui pourraient être abordés lors des inspections ou évaluations d'unité d'enseignement.

Chaque note de service envoyée sera considérée comme lue et appliquée par le personnel enseignant.

SOMMAIRE

I. Lettre de rentrée

II. Organisation dans la circonscription

1. Présentation de la circonscription
2. Équipe de circonscription
3. Fonctionnement du secrétariat
4. Plan de formation et calendrier scolaire – Année scolaire 2014-2015
5. Informations diverses

III. Organisations administratives

1. Document à remplir et à retourner à l'Inspection
2. Congé maladie, autorisations d'absence et gestion des remplacements

IV. Priorités de Rentrée 2014

1. Introduction
2. Les pratiques d'évaluation des élèves
3. La progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité
4. Combattre les inégalités tout au long de la scolarité. Mieux scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap
5. Développer le service public numérique éducatif, vecteur de renouvellement des pratiques pédagogiques
6. Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante

V. Les inspections

VI. Les réunions

I. Lettre de rentrée

Des groupes de travail seront constitués autour de plusieurs thèmes :

GT1 SEGPA :

Construire des matrices :

- pour le projet individuel de formation et d'orientation (PPO) de l'élève
- pour la rédaction des conventions de stage.

GT2 SEGPA :

- Développer les intelligences multiples pour mieux accompagner les élèves dans la construction de leurs apprentissages.
- Optimiser et généraliser l'utilisation de l'outil WEBASH/GDS pour mieux répondre aux besoins éducatifs des élèves et dans la construction des parcours.

GT ULIS :

- Création d'évaluations diagnostiques et formatives qui intégreront le WEBASH/GDS.
- Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves pour leur permettre de construire compétences et sentiment de compétence.

GT ESMS :

- Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves pour leur permettre de construire compétences et sentiment de compétence.
- Construction de référentiels de compétences dans le but d'intégrer le Web ASH/GDS.

GT Difficulté comportemental :

Finaliser et numériser le travail mené par ce GT depuis deux ans notamment autour du climat scolaire et les troubles du comportement.

Ces GT seront planifiés tout au long de l'année scolaire sous la forme de quatre regroupements de 3h.

Parallèlement une formation continue sera déclinée selon 3 axes prioritaires :

1. Utilisation des modalités d'évaluation au service du parcours individualisé de l'élève (ESMS, ULIS, SEGPA)
2. Utilisation quotidienne du numérique dans les pratiques pédagogiques (ESMS, ULIS, SEGPA). L'éducation aux médias et à l'information (EMI)
3. Les pratiques d'évaluation au service de l'adaptation et de la compensation

En fil rouge, plusieurs grands dossiers seront mis en route à cette rentrée scolaire :

- Expérimentation de la 6ème inclusive en SEGPA
- Accompagnement de l'ouverture de l'unité d'enseignement maternelle TED
- Finaliser la rédaction et la signature des conventions UE pour tous les organismes gestionnaires
- Création d'un site départemental ASH
- Élargissement du forum Arras ASH vers un forum départemental ASH
- Mise en place de projets artistiques et culturels

Bien évidemment toute l'équipe de circonscription ASH continuera à suivre : les CAPASH/2CASH, les AESH, les nouveaux enseignants arrivants dans l'ASH, la formation des directeurs d'école premier degré, la formation des remplaçants en ASH, Défi lecture, Rallye Maths...

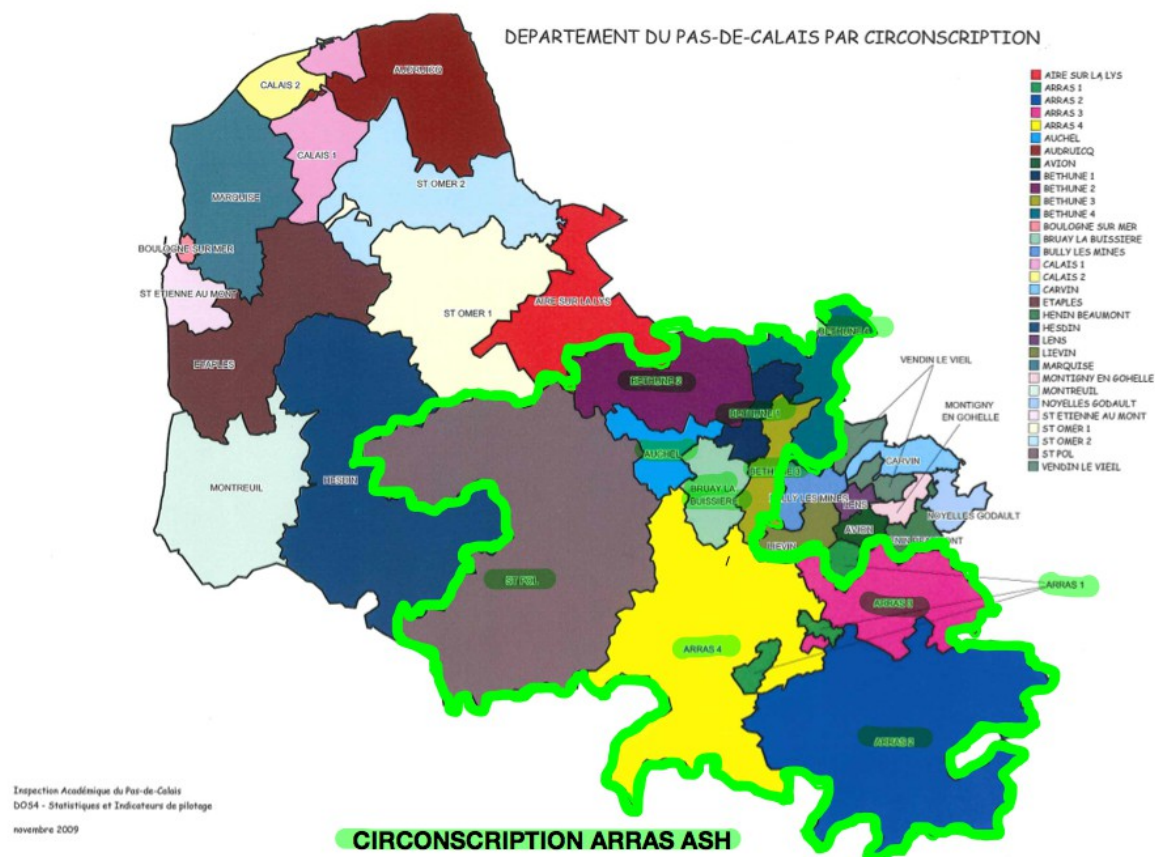
Je vous souhaite à tous une très bonne année scolaire 2014/2015 et je sais pouvoir compter sur votre implication et votre professionnalisme pour favoriser une école inclusive et la fluidité des parcours des élèves.

David RATAJ

II. Organisation dans la circonscription

1. Présentation

Géolocalisation des bassins de formation et d'éducation



La circonscription en chiffres

- Nombre de Circonscriptions : **11** (5 Bassin Artois Ternois + 6 Bassin Béthune Bruay)
- Nombre de SEGPA : **19** (9 Bassin Artois Ternois + 10 Bassin Béthune Bruay)
- Nombre d'ULIS : **12** (6 Bassin Artois Ternois + 6 Bassin Béthune Bruay)
- Nombre de CLIS : **33** (13 Bassin Artois Ternois + 20 Bassin Béthune Bruay)
- Nombre de classes externalisées : **5** (3 sur bassin Artois Ternois + 2 Béthune Bruay)
- Nombre d'ESMS : **24**
 - 15 IME (8 Artois Ternois et 7 Béthune Bruay)
 - 2 IEM (1 Artois Ternois et 1 Béthune Bruay)
 - 1 ITEP (Bassin Béthune Bruay)
 - 2 Service École Pédiatrie (1 Artois Ternois et 1 Béthune Bruay)
 - 3 CMPP-CAMSP (2 Artois Ternois et 1 Béthune Bruay)
 - 1 MECS (Bassin Béthune Bruay)
- Nombre de SESSAD : **9** (7 Bassin Artois Ternois + 2 Bassin Béthune Bruay)
- Nombre d'Enseignants Référents : **16 dont 4 privés** (8 Artois Ternois + 8 Béthune Bruay)
- Nombre de CDAPH : **16** (de septembre 2014 à août 2015)
- Nombre d'AVSi en gestion : **558** (328 CUI + 162 Assistants d'éducation + 33 ASCOL + 35 AVSMUT)

2. Équipe de circonscription.

Inspecteur de l'Éducation nationale :	David Rataj ce.0623182x@ac-lille.fr
Conseillère Pédagogique :	Émilie Genon emilie.genon@ac-lille.fr
Conseillère Pédagogique :	Blandine Mencion blandine.mencion@ac-lille.fr
Conseillers Pédagogiques en Arts Visuels :	Marie-Lise Hernu (Béthune 1,2 et Auchel) Bernadette Sauvage (Béthune 3 et Bruay) Laurent Bizart (Artois Ternois)
Conseillers Pédagogiques en Éducation Musicale :	Carole Wisniewski (Béthune 1, 2 et Auchel) Didier Louchet (Béthune 3 et Bruay) Alain Devost (Artois Ternois)
Secrétaires de Circonscription :	Aurélie Wittwer ce.0623182x@ac-lille.fr Henriette David, Aurélie Ghys et Élodie Sahuc

3. Fonctionnement du secrétariat.

- Horaires du bureau : lundi, mardi, jeudi, vendredi (de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30) et le mercredi (de 8h15 à 11h15). Vous pouvez joindre la secrétaire au 03/21/71/50/85 pour toutes demandes concernant l'équipe de circonscription.
- Demande d'audience auprès de l'I.E.N. : sur rendez-vous, à prendre au secrétariat de l'Inspection. La demande se fera prioritairement par courriel ou par téléphone en cas d'urgence.
- Courrier administratif : il sera adressé à

Monsieur David RATAJ
Inspecteur de l'Éducation nationale
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Rue St Exupéry
Résidence St Pol – 8 voie Bossuet
62000 Arras

Tout courrier administratif doit impérativement être adressé sous le couvert du Directeur de l'établissement spécialisé ou du chef d'établissement. Le format PDF sera privilégié pour un envoi par courriel au secrétariat.

- Courriel : ce.0623182x@ac-lille.fr Pour toute correspondance administrative ou pédagogique, et chaque fois que cela est possible, privilégier le message électronique (courriel + fichiers joints). Il est impératif d'utiliser sa boîte académique @ac-lille.fr. Il est, par ailleurs, essentiel de consulter sa boîte électronique et de nous signaler tous problèmes informatiques pouvant perturber les réceptions.
- J'invite l'ensemble des enseignants à consulter régulièrement le site de circonscription <http://www4c.ac-lille.fr/arrasash/index.php?lng=fr> qui comporte de nombreuses ressources administratives et pédagogiques.

4. Plan de formation et calendrier scolaire - Année scolaire 2014/2015

Vous trouverez le calendrier scolaire 2014-2015 sur le site de circonscription.
Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le plan de formation fera l'objet d'une note de service spécifique.

5. Informations diverses (consultables sur le site de circonscription)

- Informations utiles : numéros utiles, liste des établissements, coordonnées des enseignants référents...
- Projet professionnel : tout enseignant ayant un projet professionnel précis devra prendre contact avec le secrétariat afin de mettre en place un accompagnement spécifique avec l'équipe de circonscription.
- Procès-verbal : chaque enseignant nouvellement nommé devra retourner dans les plus brefs délais son procès verbal au secrétariat.

III. Organisations administratives

1. Document à remplir et à retourner à l'Inspection

Je vous demande de remplir avec le plus grand soin les documents (téléchargeables sur le site de circonscription) suivants et de me les retourner pour le :

Mercredi 16 septembre 2014

- La **fiche établissement** à renseigner par les directeurs, différenciée selon la nature de l'établissement.
- Les enseignants du premier degré de la circonscription devront quant à eux renseigner la **notice individuelle** ainsi qu'un **emploi du temps hebdomadaire** qu'ils transmettront, dans un premier temps, à leur directeur. Chaque responsable sera attentif à la précision des renseignements concernant les temps de service en présence d'élèves et hors présence d'élèves.
- L'organisation des groupes et les effectifs des élèves suivis par chaque enseignant au sein des unités d'enseignement.

2. Congé maladie, absence, autorisation d'absence et remplacements

L'efficacité du remplacement est un enjeu majeur du service public d'éducation. Afin d'assurer la continuité du service et dans l'intérêt des élèves, je vous rappelle quelques règles de fonctionnement :

- Informer le plus rapidement possible le secrétariat (dès 8h15) par téléphone ainsi que le Directeur de l'établissement spécialisé ou le chef d'établissement.
- Toutes les absences, même celles d'une demi-journée, doivent être signalées ; tous les enseignants du 1^{er} degré (y compris les PE en SEGPA) sont concernés par ces mesures.
- Afin d'anticiper les remplacements, il est important de signaler dès que possible les congés dont vous pouvez prévoir à l'avance les dates (maternité, intervention chirurgicale...)
- Faire connaître par téléphone la date de reprise ou de prolongation dans les meilleurs délais possible.
- Pour un congé maladie, je vous prie de remplir avec le plus grand soin les imprimés qui vous sont fournis. N'oubliez pas de renvoyer **la fiche d'autorisation d'absence. Toutes les pièces justificatives devront être remises impérativement, dans les 48h qui suit l'arrêt maladie, directement à l'inspection.**
- Les autorisations d'absence ne sont pas un droit. Elles seront délivrées par l'IEN à titre exceptionnel. Elles doivent être accompagnées d'un **motif circonstancié, du visa du Directeur ou du Chef d'établissement et du justificatif. Dans tous les cas, la demande doit parvenir deux semaines avant la date souhaitée. Tout dossier incomplet sera non enregistré et retourné à l'expéditeur.**

IV. Priorités rentrée 2014

Les acteurs de l'éducation nationale ont la responsabilité d'instruire et d'éduquer chaque élève pour lui permettre de trouver sa place dans la société de demain. Dans le cadre de la refondation de l'école de la République, des réformes ambitieuses ont été engagées pour accompagner les élèves, notamment ceux rencontrant les plus grandes difficultés.

Il s'agira également de valoriser l'enseignement professionnel et s'approprier pleinement le numérique dans les pratiques pédagogiques. Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève et l'aider à progresser dans ses apprentissages et la construction de son parcours, quatre grands axes prioritaires sont à développer :

1. **Accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle.**
2. **Combattre les inégalités tout au long de la scolarité.**
3. **Former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives.**
4. **Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante.**

Les pratiques d'évaluation des élèves

Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation des élèves. **Il s'agit d'éviter que l'évaluation ne soit vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction ou bien réduite à la seule notation.** L'évaluation formative doit être conçue comme un moyen de faire progresser les élèves, au service des apprentissages. Il convient d'indiquer précisément ce qui est attendu de l'élève, de lui restituer un bilan détaillé de son travail et de lui donner les moyens de progresser et de résoudre ses difficultés scolaires. L'usage courant de moyennes de notes, qui amalgament des données le plus souvent disparates, ne fait que renforcer ce caractère « récompense » ou de « sanction ». Afin d'éviter cet écueil, il s'avère nécessaire de qualifier, par des annotations explicatives et une appréciation, les acquis de chaque élève pour lui permettre de progresser.

La loi n° 2013_595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République appelle à faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves vers une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles, pour mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.

Toute évaluation est réalisée dans un esprit de rigueur bienveillante tout au long de la scolarité :

- les contenus évalués sont précisés à l'avance, les objectifs et les critères de l'évaluation sont énoncés et explicites.
- la communication des résultats de l'évaluation est accompagnée de commentaires précis mettant en évidence non seulement les erreurs, les insuffisances, les fragilités mais aussi et surtout les réussites et les progrès de l'élève afin de lui permettre d'en tirer le meilleur profit.

La progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité

Le conseil école-collège renforce la continuité entre le premier et le second degré en proposant des actions de coopérations, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissance, de compétences et de culture. Il permet une réflexion fondée sur une réalité éducative locale.

Combattre les inégalités tout au long de la scolarité. Mieux scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap

Les conclusions de l'enquête PISA parue en décembre 2013 ont rappelé qu'en France, les écarts de performance entre les élèves se sont creusés et que la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance scolaire est particulièrement marquée. Il appartient donc à tous les acteurs, du système éducatif de faire en sorte que les caractéristiques sociales pèsent moins lourdement sur les résultats scolaires.

Tout acte d'enseignement suppose l'accompagnement de l'élève au plus près de ses besoins. La promotion d'une école inclusive pour mieux scolariser les élèves en situation de handicap est poursuivie.

Afin d'améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires ordinaires, des unités d'enseignement (qui dépendent d'établissements spécialisés) seront progressivement installées dans les écoles et les collèges.

Développer le service public numérique éducatif, vecteur de renouvellement des pratiques pédagogiques

Faire entrer l'école dans l'ère numérique, c'est transmettre des savoirs, des compétences et des savoir-être à des jeunes qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par les technologies de l'information et de la communication. **L'usage des outils et ressources numériques peut renforcer, enrichir et améliorer les apprentissages, en rendant les élèves plus actifs et plus engagés dans l'acquisition des savoirs. Leur maîtrise constitue une compétence de base qui conditionne leur manière d'apprendre, de lire, d'écrire, de s'informer, de se cultiver et vivre ensemble.** Le guide « Faire entrer l'école dans l'ère numérique » vous permettra, entre autres, de découvrir des ressources permettant l'adaptation scolaire ou la compensation du handicap. Le numérique peut favoriser l'inclusion scolaire en rendant les enseignements plus attractifs et stimulants, en permettant de développer des pédagogies mieux adaptées aux besoins et aux rythmes de chaque élève, en le rendant plus autonome dans son accès au savoir et dans la construction de son parcours d'orientation, en offrant des possibilités nouvelles, pour les enfants en difficulté ou en situation de handicap.

Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante

Lieu d'enseignement et d'apprentissage, l'école est aussi un lieu de vie dans lequel chaque élève doit se sentir en confiance. L'action sur le climat scolaire est déterminante pour la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

V. Les inspections

Les modalités d'inspection feront l'objet d'une note spécifique qui sera transmise prochainement.

VI. Les réunions

Je vous remercie de noter les dates de réunion qui vous concernent et d'en référer à votre Directeur d'établissement spécialisé ou Chef d'établissement.

- Directeurs de SEGPA : le mardi 30/09/2014 de 10h à 12h
- Directeurs ESMS et coordonnateurs pédagogiques : le mardi 30/09/2014 de 14h à 16h
- Enseignants nouvellement nommés : stage d'adaptation du 15 au 19/09/14
- Les enseignants en formation CAPASH : le jeudi 02/10/14 de 17h à 18h